

*Les Conditions du dialogue au Québec. Laïcité, réciprocité et pluralisme*, sous la dir. d'Alain-G. Gagnon et Jean-Charles St-Louis, Montréal, Québec Amérique, 2016, 290 p.

Nikola Brassard-Dion

Volume 37, numéro 1, 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043579ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043579ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Brassard-Dion, N. (2018). Compte rendu de [*Les Conditions du dialogue au Québec. Laïcité, réciprocité et pluralisme*, sous la dir. d'Alain-G. Gagnon et Jean-Charles St-Louis, Montréal, Québec Amérique, 2016, 290 p.] *Politique et Sociétés*, 37(1), 160–162. <https://doi.org/10.7202/1043579ar>

stratégies discursives utilisées par l'Union démocratique du centre (UDC) et certains de ses porte-parole les plus en vue, comme Oscar Freysinger, pour recadrer le discours non plus seulement sur la stigmatisation de l'étranger mais plutôt sur la défense des « intérêts propres à l'égard de ceux qui mettent en péril l'identité nationale » (p. 114). Si Thierry Herman et Stéphanie Pahud montrent bien comment l'UDC est parvenue à s'adapter à l'air du temps pour disséminer son message, celui de Philippe Gottraux explique que « l'entrepreneur de peur » (p. 131) qu'est l'UDC a fini par imposer sa vision ethnonationale de la criminalité, c'est-à-dire une vision qui occulte les dimensions sociologiques ou économiques du phénomène. Enfin, on retrouve un peu la même dynamique dans les deux textes consacrés au Royaume-Uni. D'une part, la même logique adaptative, décrite par Kevin Braouezec, est présente au sein du United Kingdom Independence Party (UKIP). Celui-ci a su bâtir sur le legs du British National Party (BNP), tout en en modifiant le discours au tournant des années 2000 pour le rendre plus acceptable, pour viser des endroits, comme Boston, qui étaient en proie à de graves difficultés économiques. D'autre part, Olivier Esteves avance que le concept de *White backlash* doit aussi appréhender la réalité des phénomènes de xénophobie autrement que sur un mode d'extériorité (p. 155). Cela le conduit à affirmer que le sentiment de *White backlash* n'est pas exclusivement ethnoracial, qu'il a aussi une composante économique et anti-élitiste (p. 167). Ce texte, avec celui de Daniel Bizeul mentionné plus haut, permet de réfléchir aux sentiments présents au sein des classes populaires.

Par ailleurs, l'ensemble des textes montrent qu'on peut effectivement parler de banalisation dans le sens d'une adaptation du discours des formations d'extrême droite aux réalités présentes, mais aussi parce que plusieurs partis politiques européens obtiennent des résultats politiques appréciables qu'on ne doit pas exagérer. C'est précisément ce que rappelle la politiste Nonna Mayer qui a été invitée à conclure le

collectif. En effet, cette spécialiste du FN explique que s'il est vrai que la conjoncture politique est très favorable aux formations les plus à droite, elle rappelle en revanche que nulle part les formations politiques de cette famille de la droite nationaliste ou populiste, terme qu'elle préfère à celui d'extrême droite trop connoté avec le fascisme des années 1930 et 1940, ne parviennent à se greffer de manière durable aux commandes du gouvernement. L'exercice du pouvoir représente encore la limite de la banalisation, comme l'a appris Geert Wilders dont le Parti pour la liberté aux Pays-Bas n'a pas été en mesure d'effectuer une percée victorieuse aux élections législatives de mars 2017, ou encore Norbert Hofer du Parti de la liberté d'Autriche qui a failli remporter la présidentielle en décembre 2016. Or, les résultats du deuxième tour de l'élection présidentielle française sont maintenant connus. Avec 34 % des voix exprimées et plus de 10 millions d'électeurs ayant accordé leur vote au FN de Marine Le Pen, il y a indéniablement un enracinement de cette formation dans le paysage politique français. Toutefois, les portes du pouvoir restent fermées, montrant ainsi les limites de la banalisation.

Frédéric Boily

Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta  
fboily@ualberta.ca

---

***Les Conditions du dialogue au Québec. Laïcité, réciprocité et pluralisme***, sous la dir. d'Alain-G. Gagnon et Jean-Charles St-Louis, Montréal, Québec Amérique, 2016, 290 p.

L'ouvrage codirigé par Alain-G. Gagnon et Jean-Charles St-Louis est le fruit d'une réflexion collective tenue en plein cœur d'un débat public qui a polarisé la société québécoise. Les chapitres qui composent ce recueil émanent d'une série de conférences organisées à l'Université du Québec à Montréal entre le 7 novembre 2013 et le 24 janvier 2014. Rappelons que le 7 novembre 2013, le gouvernement du Parti québécois déposait devant l'Assemblée nationale son projet de loi 60, aussi connu sous le nom de « Charte

des valeurs ». Bien que seule la première des trois parties de l'ouvrage porte directement sur le débat entourant la Charte des valeurs, tous les auteurs du collectif exposent néanmoins leurs réactions par rapport à celle-ci et leurs thèses respectives semblent toutes visiblement marquées par le débat qui traversait la société québécoise à cette période. Les auteurs le font en discutant de thèmes dont les forces antagonistes sont souvent difficiles à concilier : laïcité et accommodements religieux, liberté d'expression et droit à la non-discrimination, protection du patrimoine canadien-français et aménagement de la diversité ethnoculturelle. Afin de mesurer l'impact que ces débats houleux sur les valeurs et les normes civiques ont eu sur la démocratie québécoise, les auteurs ont cru bon de faire une mise au point des conditions actuelles du dialogue au Québec. Enfin, de ces observations, ils proposent des avenues pour en arriver à une société juste, équitable, accueillante et misant sur la communication (p. 16).

D'emblée, il est question du projet de loi du gouvernement du Parti québécois, avec Arash Abizadeh qui ouvre la discussion en abordant directement le point le plus contentieux de la défunte Charte des valeurs, soit l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires par le personnel de l'État. La thèse d'Abizadeh est particulièrement originale, si bien qu'elle provoque un effet d'étonnement dès la lecture des premières lignes. C'est que l'auteur défend l'argument que le projet de loi sur la Charte des valeurs projette non seulement une conception surannée de l'État, mais bien une conception « basée sur une mentalité médiévale » (p. 30). Pour lui, « affirmer que les éléments publiquement visibles sur le corps d'un fonctionnaire représentent intrinsèquement le public ou l'État serait confondre, de nouveau, la visibilité [expression publique de pratique religieuse] et la représentation [s'exprimer au nom du public] » (p. 39). Pour Abizadeh, nier la distinction entre ces deux notions relève d'une époque où l'État menait de grandes purges contre l'hérésie, alors que de telles privations de la liberté personnelle

sont, dans le cadre de l'État moderne, « sans aucun motif légitime » (p. 41).

Les deux chapitres qui suivent n'abordent pas les dispositions spécifiques de la Charte, mais les deux auteurs s'entendent pour dénoncer les termes employés par divers acteurs au cours du débat entourant le projet de loi. Partant de l'idée que le dialogue « doit permettre de lever les obstacles à une participation égalitaire de tous et toutes à la vie publique » (p. 12), Pierre Anctil déplore le fait que des commissions publiques sur les accommodements religieux n'offrent « aucun filtre crédible aux affirmations péremptoires de racisme, aux opinions simplistes et aux stéréotypes les plus éculés » (p. 47). Parallèlement, pour Sherry Simon, le projet de la Charte des valeurs témoignait d'un exercice rhétorique à sens unique, incapable de traduire l'altérité de l'Autre dans des termes intelligibles. Le résultat fut que le projet accordait « une permission exceptionnelle au dirigisme d'État », procédé que Simon traite d'antidémocratique et surtout appuyé par des déclarations improvisées (p. 68).

Pour faire suite à ces préoccupations liées aux termes du débat public, Renée Dupuis considère, quant à elle, que le problème des chartes de droits est qu'elles ne sont pas accompagnées de nouveaux espaces de délibération et de participation (p. 101). Certes, en adoptant une charte, les législateurs acceptent de limiter leurs actions sur des droits qu'ils ont jugés fondamentaux, mais cela signifie aussi qu'ils ont voulu préserver leurs prérogatives de fixer les normes sociales à respecter (p. 95). C'est dans cet ordre d'idées que David Sanschagrin insiste sur le fait que le régime politique libéral représentatif souffre d'un profond déficit démocratique et dialogique, incapable de tolérer l'expression publique de la dissidence, pourtant nécessaire, selon lui, au progrès collectif vers une société juste et équitable. Ce défi d'accepter la dissidence fait partie, d'après Jocelyn Maclure, du « paradoxe démocratique du désaccord et de la coopération », c'est-à-dire « comment gérer le désaccord sans que cela sape la volonté

des citoyens de coopérer et de respecter les normes communes?» (p. 239) L'avenue qu'il propose pour assurer l'équilibre des forces antinomiques requiert une disposition à la «générosité herméneutique», une pratique qui consiste à critiquer l'interprétation la plus claire et convainque de son adversaire (p. 243), plutôt que de se limiter aux réfutations étroites reprochées par Anctil et Simon.

Mais Maclure regrette la rareté de telles «vertus épistémiques» à l'ère du numérique, où sophisme et jugement de valeur l'emportent tristement sur les faits empiriques (p. 245). Sébastien Lévesque est d'ailleurs persuadé que le débat sur la Charte des valeurs était largement symptomatique de cette tendance et qu'au final il est venu miner la laïcité québécoise. La laïcité, rappelle Lévesque, est un arrangement institutionnel pour la reconnaissance de l'égalité morale des individus et la protection de leur liberté de religion et de conscience (p. 200). Pour lui, le gouvernement du Parti québécois s'était trompé avec ce projet de loi qui cherchait à attribuer à la laïcité une mission d'intégration (p. 208), puisqu'il est faux de faire de la laïcité un enjeu qui vise tout particulièrement les immigrants et non la société dans son ensemble. Cette difficulté d'arrimer pluralisme et réciprocité dans le débat sur la laïcité provient, selon Solange Lefebvre, d'une tendance dans les sociétés francophones d'héritage catholique à confondre *laïcité* et *sécularisation*. Nuance sémantique pourtant bien importante, car la laïcité désigne la séparation entre la religion et l'État, sans pour autant réduire l'importance de la religion dans les rapports sociaux, alors que la sécularisation signifie l'affaiblissement des croyances, du rôle institutionnel et culturel des religions. En effet, Alain-G. Gagnon et François Boucher reconnaissent que «le Québec est en quête d'une laïcité dont les contours sont flous» (p. 193), mais que cela ne peut servir de prétexte pour circonscrire les libertés religieuses des Québécoises et des Québécois (p. 183).

Le recueil est destiné à un public interpellé par les débats sur la place de la religion

dans les sociétés démocratiques contemporaines. Les textes auront une pertinence toute particulière pour ceux qui se seront interrogés sur les modalités d'encadrement légitimes de la religiosité au Québec dans le contexte constitutionnel canadien, notamment depuis les consultations publiques sur les accommodements religieux et le rapport de la commission Bouchard-Taylor de 2008. Le langage des textes rend l'ouvrage accessible tant à un public de chercheurs avertis qu'aux nouveaux initiés à la problématique.

Pour conclure, la principale force du recueil de textes est que les auteurs ont réussi à mettre en relief la nature transversale du débat sur la Charte des valeurs au Québec. Il s'ensuit que c'est un débat dont l'*origine* provient du désir d'assurer des rapports égalitaires entre les sexes, ayant pour *cause* la relation entre l'État et la religion (voire la laïcité), mais dont l'*effet* fut une racialisation des marqueurs ethnoculturels soupçonnée d'atteinte au principe d'égalité des sexes. Force est de constater, cependant, qu'on trouve la faiblesse du recueil dans la démonstration de cette dynamique identitaire transversale. Car, bien que les auteurs aient apporté des précisions indispensables au débat sur la laïcité et souligné l'importance de la réciprocité dans le dialogue interculturel sur le pluralisme, l'impact du débat de la Charte des valeurs sur la capacité des femmes, notamment de confessions religieuses minoritaires, de participer activement et sans préjugé à la démocratie québécoise et à son marché du travail, est un aspect crucial pourtant secondaire dans l'analyse. En somme, il s'agit d'un ouvrage dont les éclaircissements sont d'une grande actualité, à l'heure où l'intolérance assombrit le discours public sur les normes et les valeurs civiques dans bien des sociétés qui se disent pourtant démocratiques.

Nikola Brassard-Dion  
École d'études politiques,  
Université d'Ottawa  
nikola.brassard-dion@uottawa.ca